

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2024

---

RECONNAÎTRE LES MÉTIERS DE LA MÉDIATION SOCIALE - (N° 1208)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AS42

présenté par  
M. Vignal, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 12, supprimer les mots :

« , publique ou privée ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel